

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Tante Rosi Itée	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 15 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Discussion avec les éducatrices sur le changement du règlement sur les cafés, les sorties à l'extérieur lors des journées très chaude (référé au manuel de l'exploitant page 58), planification des activités quotidiennes (rétroaction sur l'activité). Observation: - collation -jeu libre - activité avec chansons, différents sons (aigus et graves) et instruments -histoire interactive -diner -Séance des toilette et sieste. -La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Le 16 juillet 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Katy Benoit

Le 16 juillet 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date